



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Pénurie des professionnels de la protection de l'enfance

Question écrite n° 15992

### Texte de la question

M. Benjamin Saint-Huile appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la crise que traverse actuellement la protection de l'enfance. L'enquête de l'UNIOPSS révèle une pénurie alarmante de professionnels qualifiés, avec 97 % des 314 établissements participants qui rencontrent des difficultés de recrutement. L'ensemble des territoires sont touchés par cette situation préoccupante et affecte aussi bien les travailleurs sociaux que les personnels d'encadrement, administratifs et techniques. Face à cette crise de recrutement, les établissements et services de protection de l'enfance sont contraints d'adopter des mesures d'urgence telles que le recrutement de professionnels sans formation spécifique, l'augmentation du nombre d'enfants par professionnel, ou encore la réduction de la fréquence des interventions. Ces alternatives, loin de répondre aux besoins des enfants et des familles concernées, compromettent la qualité de l'accompagnement et des soins apportés, mettant en péril les droits fondamentaux de ces jeunes. Les associations et structures impliquées dans la protection de l'enfance se mobilisent pour trouver des solutions à cette pénurie, mais leurs efforts se heurtent à l'ampleur du défi. C'est pourquoi il est nécessaire que l'État s'engage en matière de financement et de soutien stratégique pour surmonter cette crise, auprès des départements et des associations. Il l'interroge sur les mesures concrètes envisagées afin de pallier la pénurie de professionnels qualifiés dans le secteur de la protection de l'enfance.

### Données clés

**Auteur :** [M. Benjamin Saint-Huile](#)

**Circonscription :** Nord (3<sup>e</sup> circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15992

**Rubrique :** Enfants

**Ministère interrogé :** [Travail, santé et solidarités](#)

**Ministère attributaire :** [Enfance, jeunesse et familles](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [12 mars 2024](#), page 1776

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)